

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 avril 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 20 avril 2009 à 20 heures en Mairie de Sierck les Bains sous la présidence du Maire, Laurent STEICHEN.

Après avoir approuvé le compte rendu des séances des 09 et 23 mars 2009, les élus ont désigné Monsieur François HOOS comme secrétaire de séance.

Suite à la démission de Monsieur Jean VILLEMINE de ses mandats de premier adjoint et de conseiller municipal et à celle présentée par Madame Nadia ZIMMER en référence à son mandat de deuxième adjoint, souhaitant conserver son poste de conseillère municipale et sa délégation « Relations Transfrontalières, Jumelages », il a été procédé à l'élection du premier adjoint et du deuxième adjoint de la ville de Sierck Les Bains.

Monsieur le Maire, présidant la séance, a sollicité les conseillers municipaux sur leur candidature et proposé de procéder au vote du premier adjoint.

Madame Joelle GUENNAL est seule candidate au poste de première adjointe.

Après dépouillement des votes, par 17 voix pour et 1 abstention, Madame Joelle GUENNAL est élue première adjointe, à la majorité absolue, et est immédiatement installée.

Monsieur le Maire, présidant la séance, a sollicité les conseillers municipaux sur leur candidature et proposé de procéder au vote du deuxième adjoint.

Monsieur Robert STYPULKOWSKI est seul candidat au poste de deuxième adjoint.

Après dépouillement des votes, par 17 voix pour et 1 abstention, Monsieur Robert STYPULKOWSKI est élu second adjoint, à la majorité absolue, et est immédiatement installé.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil municipal a décidé :

-de répartir les indemnités entre élus comme suit :

-indemnité du Maire :

43% de l'indice brut 1015 de la fonction publique ;

+15% de l'indice brut 1015 (pour chef-lieu de canton) ;

-12.3% du montant global pour participation à l'indemnisation des conseillers municipaux délégués.

-indemnité des adjoints :

16.50% de l'indice brut 1015 de la fonction publique ;

+15% de l'indice brut 1015 (pour chef-lieu de canton) ;

-12% du montant global pour participation à l'indemnisation des conseillers municipaux délégués ;

-indemnité des délégués :

3,8% de l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale (comprenant les 15% pour chef-lieu de canton);

-de délibérer sur un nouvel avenant à la convention de partenariat avec l'association « le Château des Ducs de Lorraine » ayant pour objet la modification du calcul de la subvention communale de fonctionnement, de porter ce taux à 100% des recettes des droits d'entrée ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention ainsi que toutes pièces afférentes ;

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nominatives de chaque agent employé par l'association « le Château des Ducs de Lorraine » et mis à disposition de la commune de Sierck Les Bains pour des besoins ponctuels ainsi que toutes pièces afférentes ;

-d'accepter les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de SIERCK LES BAINS, APACH, RUSTROFF (SIASAR).

-d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents utiles à l'achat d'une chaudière; et à entreprendre toutes démarches et signer tous documents utiles aux demandes de subvention afférents à cette opération.

Après avoir entendu les rapports de Monsieur l'Adjoint Délégué à la Vie Associative, Relations commerçants et artisans, Fêtes et cérémonies, le Conseil municipal a décidé

-de soutenir les associations de la manière définie ci-dessous :

UNCUNCAFN	250 €
Souvenir Français	175 €
Baladins du Val Sierckois	350 €
Clampins de la Roue	250 €
Conseil de Fabrique de l'Eglise	175 €
Fraternité Cénacle	2 200 €
Canner 3 Frontières VTT	500 €
Club de Pétanque	250 €
Amicale des Donneurs de Sang	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 700 €
Jeudis récréatifs du 3 ^{ème} Age	300 €
La Fée Tétine	500 €
La Fraternelle	175 €
Dojo du Val Sierckois	250 €
Dojo Sierckois	950 €
Kung-Fu	250 €
Amicale de la Saint Jean	6 500 €
Mission Locale du Nord Mosellan	1 100 €
Château des Ducs de Lorraine	7 811,16 €
Basket Club (subvetnion de démarrage)	500 €

La séance a été levée à 21h30.